



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Bicentenaire de la Revolution francaise

Question écrite n° 2898

Texte de la question

M Georges Hage attire l'attention de M le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire sur les conditions de la commémoration de la Revolution francaise de 1789. Diverses initiatives, manifestations, concours d'organismes publics ou prives sont prevus ou ont eu lieu. Il lui demande si, en ce qui concerne les initiatives posees par des etablissements de l'Etat, il a ete donne des indications pour que l'evocation soit objective et exempte d'une interpretation negative de la periode revolutionnaire.

Texte de la réponse

Reponse. - Les projets de manifestations et les initiatives des organismes publics pour la commémoration du Bicentenaire sont egalement dedies a la celebration des grands acquis de la periode revolutionnaire. La mission du Bicentenaire qui a vocation a susciter et coordonner les initiatives publiques ou privees a l'occasion d'etudier chaque dossier avant de donner, le cas echeant, son patronage. Celui-ci est accorde, selon des criteres de qualite et de faisabilite, mais aussi en fonction de l'ancrage reel dans les evenements, les faits, les decisions de la periode revolutionnaire. Si la mission ne cherche pas a privilegier une interpretation ou une « ligne » de commémoration, respectant notamment les differentes ecoles historiographiques, elle refuse, en revanche, son patronage aux projets qui sont manifestement antirepublicains ou qui font une presentation trop manicheenne de la Revolution francaise.

Données clés

Auteur : [M. Hage Georges](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2898

Rubrique : Culture

Ministère interrogé : culture, communication, grands travaux et bicentenaire

Ministère attributaire : culture, communication, grands travaux et bicentenaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 septembre 1988, page 2631